

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Registre n° **183**

SEANCE du 15 mai 2006

Date de dépôt de la délibération par l'autorité préfectorale :

OBJET DE LA DELIBERATION

Personnel municipal - Restaurant d'entreprise - Construction de locaux - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 29 mars 2004 et 26 septembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé le programme de construction d'un restaurant d'entreprise destiné au personnel municipal rue Victor Dumay, a arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 120 000 € TTC hors mobilier, a décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre à un cabinet d'architectes, et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés.

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue d'attribuer les marchés de travaux, par lots séparés.

Les résultats de cette première procédure n'ont pas permis d'aboutir. En effet, le montant de certaines offres s'est avéré bien supérieur (+ 55 %) à l'estimation calculée en 2004.

Dans ces conditions, il a été décidé de "relancer" dans le cadre d'une procédure négociée, les cinq lots suivants :

- lot n°1 : voirie, réseaux divers - gros oeuvre
- lot n°6 : bardage
- lot n°7 : menuiserie aluminium, métallerie
- lot n°11 : faux plafonds
- lot n°14 : plomberie-sanitaire.

Cette seconde consultation, après négociation, a été satisfaisante quant à l'obtention de candidats mais le montant des offres s'est avéré toujours supérieur à l'estimation initiale.

L'origine de cet écart est probablement dû à la difficulté d'accessibilité du chantier (chantier situé en hyper-centre, sur la dalle du parking Sainte-Anne), au contexte économique local (carnets de commande des entreprises bien remplis), à la hausse du coût de certains matériaux et à la complexité de travaux à réaliser en secteur sauvegardé.

Par ailleurs, en cours de conception, il est apparu pertinent de diversifier l'offre des repas proposés au personnel municipal afin de répondre au mieux à ses attentes.

Pour permettre un plus grand choix de plats, il est envisagé d'installer d'une part, un four destiné à la cuisson de gâteaux, tartes salées et sucrées surgelées, d'autre part, une plaque à "snacker" pour la cuisson des grillades, notamment.

L'installation de ce matériel rend nécessaire une adaptation de la cuisine comprenant, entre autres, des équipements de ventilation et d'extraction des fumées supplémentaires, ainsi que des modifications du système de sécurité "incendie".

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces évolutions, il est proposé de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 1 120 000 € TTC maîtrise d'oeuvre incluse et hors mobilier, à 1 550 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, du Personnel et des Finances, je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter la modification du programme de construction du restaurant d'entreprise destiné au personnel municipal proposée ;
- 2) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 1 120 000 € TTC à 1 550 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre incluse et hors mobilier ;
- 3) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ